****

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie**

**Cadre de Réponse Technique**

**AMO pour la maintenance des installations de génie climatique**

**Lot n°2**

**MARCHÉ N°R-OCC-2025-019**

**Organisme coordonnateur du groupement :**

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées**

8 place au Bois

65021 Tarbes Cedex 9

N° SIRET : 777 169 020 00016

**IMPORTANT :**

* Ce document à valeur contractuelle doit être obligatoirement et intégralement rempli par les candidats, selon le plan ci-après.
* La présentation est libre mais le plan **ne peut pas** être modifié.

**Afin de pouvoir apprécier la valeur technique de leur offre, les candidats fourniront les renseignements demandés ci-après :**

**VALEUR TECHNIQUE (45 %) :**

1. **Composition de l’équipe dédiée au marché et description du rôle de chacun des membres pour les missions à réaliser : sur 15 points**

Le candidat devra présenter l’organisation et la composition de l’équipe dédiée au marché. Il complétera notamment **le tableau fourni en annexe** relatif à la décomposition du temps d’intervention selon les profils.

Il indiquera **pour chacun des intervenants** dévolus à l’opération :

* La description des missions qu’il réalisera pendant les différentes phases du projet
* Des références/expériences personnelles significatives similaires au présent marché en détaillant les missions réalisées
* Ses qualifications
  + Un CV avec précision des diplômes, des expériences et des compétences est à fournir pour chaque intervenant.
  + Les différentes certifications et qualifications.

Il est rappelé qu’un interlocuteur administratif (article 14.3 du CCAP) doit être proposé.

De même, il pourra être demandé le remplacement d’un intervenant, par un profil similaire, en cas de mauvaise exécution du marché.

Il n’est pas attendu du candidat qu’il fournisse son effectif global ou un organigramme de la société, mais qu’il précise les effectifs qui seront dédiés au présent marché.

1. **Organisations et méthodologies mises en place pour assurer la réalisation des missions de chacune des phases : sur 15 points**

Le candidat devra présenter son organisation et sa méthodologie pour la bonne réalisation de chacune des phases :

* Phase 1 : « Diagnostic complet des installations »
* Phase 2 : « Programme »
* Phase 3 : « DCE » (Dossier de Consultation des Entreprises)
* Phase 4 : « Consultation et analyse des offres »
* Phase 5 : « Suivi de l’exécution des marchés »

L’organisation et la méthodologie du candidat peut être prise en compte par la fourniture de certificat (de type Certification ISO 9001), sans que cela ne soit une obligation.

La présence de processus interne fruit d’une démarche d’amélioration continue peut également être prise en compte, (justifié par des qualifications de type qualification OPQIBI 0104 AMO en exploitation et maintenance, sans que cela ne soit une obligation).

1. **Moyens (matériels, humains, méthodologiques, juridiques) que le candidat mettra en œuvre pour contraindre le futur mainteneur à exécuter correctement ses obligations : sur 15 points**

Le candidat devra présenter tous les moyens dont il dispose pour faire en sorte que le futur marché de maintenance s’exécute correctement.

Pour illustrer ces moyens, il présentera un mode opératoire pour pallier aux exemples de difficultés suivantes :

* Surconsommation récurrente repérée sans en trouver la cause
* Technicien qui se présente pour une intervention sans prévenir en avance
* Aucune visibilité sur les actions réalisées lors des interventions
* Devis pour des interventions ou des pièces hors forfait à un coût excessif
* Devis non remis ou intervention non réalisée
* Intervention d’un constructeur non déclaré en sous-traitant
* Pas de visibilité sur les prix pratiqués par le constructeur

Le candidat précisera les moyens matériels suivants :

* Les différentes licences et/ou logiciel mis en œuvre tant d’études que de gestion ou d’analyse de donnée par exemple : GMAO, CLIMAWIN 2020 V1 , etc.
* Les différents matériels de mesures et/ou diagnostic, par exemple : caméra thermique, etc.
* Les différents matériels permettant les visites et/ou interventions, par exemple : flotte de véhicule, etc.
* Personnel qualifié juridiquement pour l’application du marché de maintenance, par exemple : juriste en droit de la commande publique.

**Critère développement durable (15%)**

1. **Une note sur les principales actions en matière de développement durable que le candidat réalisera dans le présent marché, ainsi que dans le futur marché de maintenance : sur 15 points**

Le candidat présentera les principales actions en matière de développement durable (piliers économique, social et environnemental) qu’il mettra en œuvre dans le présent marché, mais aussi dans le futur marché de maintenance.

Sur ce dernier point, il pourra s’agir par exemple de :

* rédaction de clauses spécifique dans le DCE en rapport avec le développement durable
* mise en place de critère d’attribution en rapport avec le développement durable
* suivi de l’exécution des clauses en rapport avec le développement durable
* partenariat avec des facilitateurs spécialisés dans le développement durable